



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal
Adoption du budget 2024 et du
programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le budget pour l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en la salle Florian-Bleau** située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal.

Donné à L'Île-Perrot, ce 4 décembre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière